

## DELEGATION DE SIGNATURE COMPLEMENTAIRE

Le Directeur général de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 26 août 2020 portant nomination de Monsieur Alexander NEEF aux fonctions de Directeur général de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

Vu la délégation de signature du 15 décembre 2020 de Madame Sophie JOYCE, Directrice du Casting de l'Opéra national de Paris ;

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie JOYCE, Directrice du Casting et de Madame Madeleine DUPUIS, adjointe à la Directrice, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, à effet de signer les attestations de présence des artistes invités pour leur participation dans un spectacle lyrique, à Monsieur Mathias GUILLAUMOND-KOPYTTO, chargé de la coordination des artistes invités.

#### Article 2 :

Cette décision prend effet à compter du 11 juin 2021.

Fait à Paris, le 4 juin 2021

Alexander NEEF

Copies : Secrétariats AC, DG, DRH, DD  
Bénéficiaire de la délégation  
Original : Service émetteur DAF

**Signature du bénéficiaire**

Mathias GUILLAUMOND-KOPYTTO